

SOIRÉE D'INFORMATION

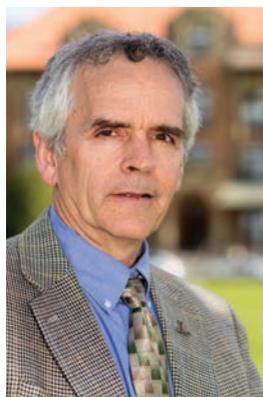
Guide-ressource pour parents et étudiants du Cégep John-Abbott

MERCREDI 27 MAI 2020

JOHNABBOTT.QC.CA

UN MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers parents et étudiants,



Le Cégep John-Abbott englobe tous les aspects de l'apprentissage. Que ce soit en ligne si une situation ou une crise nous empêche d'être sur le campus ou en personne, nos professeurs hautement qualifiés et expérimentés sont là pour vous guider. Notre personnel des services offre un soutien aux étudiants confrontés à des défis personnels et propose des activités éducatives, culturelles et sportives - il est important de s'amuser aussi!

Nous encourageons également la participation des étudiants à différents comités tels que le Conseil d'administration, la Commission des études, le Comité pour la réussite des étudiants, l'association étudiante et bien d'autres.

Nous mettons tout en œuvre pour aider les étudiants à devenir des apprenants autonomes, bien préparés et passionnés par leur avenir.

Merci d'avoir choisi le Cégep John-Abbott,

John Halpin
Directeur général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'John Halpin'.

QU'Y A-T-IL DANS CE LIVRET ?

Inscription et admission : points saillants sur le processus d'inscription et d'admission.

Réussite éducative : renseignements concernant les services et les principes directeurs mis en place pour assurer la plus haute performance scolaire.

Informations clés : informations sur le Collège et ses pratiques.

Les dates dans ce document ont été ajustées en raison de la pandémie actuelle de COVID-19 au meilleur de nos connaissances, mais elles pourraient continuer à changer. Dates et délais sont mis à jour au besoin sur notre site Web www.johnabbott.qc.ca.

Ce document est aussi disponible en anglais.

OMNIVOX?

Les services interactifs d'Omnivox permettent aux étudiants de consulter leurs informations académiques personnelles. Pour utiliser le système, l'utilisateur doit se servir de son numéro d'étudiant. Le système est accessible par téléphone, internet ou application mobile. Ces services sont disponibles en français et en anglais. Les étudiants devraient visiter Omnivox tous les jours pour se garder informés des dates importantes et des activités.

POUR NOUS REJOINDRE

CÉGEP JOHN-ABBOTT 514 457-6610

Aide à l'inscription 5360, 5363
registration.help@johnabbott.qc.ca

Aide financière 5540

Aide pédagogique individuelle 5290

Bureau des admissions 5358

Centre d'aide à la réussite 5285

Centre d'aide pour les étudiants de première année 5286

Communications 5098

Direction des études 5283

Direction générale 5281

Sécurité 5226

Services aux étudiants 5291

Service d'orientation et de psychologie 5292

Services adaptés 5457

Services de logement 5234

MESSAGES TÉLÉPHONIQUES AUTOMATISÉS

Les étudiants recevront à l'occasion des messages téléphoniques automatisés du Cégep John-Abbott. Ce service est utilisé lorsque le Collège doit leur diffuser rapidement des informations importantes.

AGENDA

Durant la séance d'accueil (Orientation), les étudiants recevront un agenda. Nous vous encourageons à consulter cette publication pour obtenir une vision globale de la vie étudiante et des stratégies visant la réussite scolaire au collégial. La distribution des agendas est coordonnée par le service des activités étudiantes (H-159).

INSCRIPTION ET ADMISSION

Cette section renferme une brève description des points essentiels concernant l'inscription et l'admission, bien que certains requièrent des renseignements plus détaillés qui seront disponibles ultérieurement. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec le registrariat ou le bureau des admissions, au poste 5358 ou encore par courriel admissions@johnabbott.qc.ca.

PRÉPARATION AUX COURS

Les étudiants qui ont fait un test de niveau en anglais et/ou français recevront leurs résultats par Omnivox *Documents et messages vous étant destinés*. Selon le résultat obtenu à l'examen d'anglais, les étudiants pourraient être invités à suivre un cours de « mise à niveau ». Ce cours se donne à l'été et permet aux étudiants de débiter le cours d'anglais 101 à la session d'automne. Veuillez consulter le livret *Important Information for New Students* pour plus d'information au sujet des tests de niveau.

Les étudiants qui désirent s'inscrire à l'un de ces cours et qui ne se sont pas prévalu de l'option de retourner le formulaire d'inscription par la poste, pourront s'inscrire en personne en se présentant au registrariat (H-128) durant les heures d'ouverture jusqu'au 28 juin. Pour savoir s'il y a toujours des places disponibles dans ces cours, composez le 514-457-6610 poste 5266 ou 5267.

Le 2 juillet, les responsables de l'admission procéderont à la vérification du statut de tous les étudiants inscrits dans les cours d'été en mathématiques et en sciences. Tout étudiant qui ne possède pas son diplôme d'études secondaires et qui ne rencontre pas les conditions d'admission aux études collégiales à cette date devra déboursier des frais de scolarité équivalents à 6 \$ par heure de cours.

POUR ÊTRE ADMIS

En juillet, après avoir reçu du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, tous les résultats obtenus en secondaire V, les préposés du bureau des admissions vérifieront que tous les étudiants ont obtenu leur diplôme et ont réussi tous les préalables aux cours collégiaux. Il incombe aux étudiants de s'assurer avant le début des cours qu'ils ont réussi tous les préalables. Les étudiants qui craignent avoir échoué un cours doivent s'informer en vue de se présenter à un examen de reprise ou de suivre des cours d'été à leur école secondaire.

OÙ TROUVER L'INFORMATION On trouve le guide de cours (Course Calendar) sur le site Web du Collège et la grille horaire de tous les cours (Schedule of Classes) sur My JAC Portal.

STATUT DE RÉSIDENT DU QUÉBEC Certains étudiants auront à présenter des documents pour démontrer qu'ils rencontrent les critères de résident du Québec. Tout étudiant qui ne rencontre pas ces critères devra acquitter des droits d'inscription de 1572,00 \$ par session (coûts susceptibles d'être modifiés).

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR L'INSCRIPTION

Au Cégep John-Abbott, les étudiants s'inscrivent à leurs cours en utilisant le module d'inscription en ligne d'Omnivox à la date et à l'heure de leur rendez-vous. Les nouveaux étudiants s'inscriront en août mais, à compter du 30 juin, ils pourront obtenir leur date et heure d'inscription spécifiques via le module « Inscription aux cours » d'Omnivox. Les étudiants privilégient d'une période de 14 heures durant laquelle ils ont accès au système. Aucune information ne sera envoyée par courrier ou courriel. Les étudiants admis à certains programmes auront déjà été inscrits à

quelques uns de leurs cours. Du 2 juillet au 7 août, les étudiants pourront voir les cours auxquels ils ont été inscrits en utilisant le module horaire en ligne d'Omnivox. Selon les résultats obtenus sur le relevé de notes du Ministère, certaines modifications au choix de cours pourront être faites durant la semaine du 20 juillet.

Les aides pédagogiques individuels offrent des séances d'information sur le programme et l'inscription pour les nouveaux étudiants. Ces sessions, qui seront en ligne cette année, sont conçues pour que les étudiants comprennent mieux la structure de leur programme et puissent compléter leur inscription en ligne. Des informations sur la façon de s'inscrire à ces sessions ont été envoyées aux étudiants via l'option *Messaging in Omnivox* (MIO) sur leur portail.

Pour obtenir d'autres renseignements importants sur l'inscription, les étudiants peuvent consulter la communauté *Registrar's Office* sur le Portail du Collège (My JAC Portal) et voir les documents intitulés *Registration Information* et *Schedule of Classes*. Tout étudiant qui éprouve de la difficulté à compléter son inscription peut avoir recours à l'assistance téléphonique en composant le 514-457-6610 poste 5360 ou 5363 entre 10 h et 18 h du lundi au jeudi, ou de 8 h 30 à midi le vendredi ou par courriel registration.help@johnabbott.qc.ca. Avant d'avoir recours à l'assistance, nous demandons aux étudiants d'essayer de revoir leur horaire et de consulter leur grille de choix de cours et leur fiche de progression pour voir si un autre cours est disponible.

VÉRIFICATION DE L'INSCRIPTION Après chaque journée d'inscription, le Collège s'assure que les étudiants ont fait leur choix de cours selon les politiques pédagogiques établies. Dans le cas des étudiants qui sont correctement inscrits, ceux-ci pourront obtenir leur fiche d'inscription *Final Registration* ainsi que la liste des livres à acheter en utilisant le module *Horaire en ligne* à compter du jour suivant leur période d'inscription, et ce, entre 19 h et 5 h ou les samedis et dimanches tout au long de la journée. Toutefois, les étudiants qui auront fait une ou des erreurs au niveau de leur choix de cours ne pourront obtenir leur horaire avec Omnivox. Ces derniers devront compléter leur inscription le plus tôt possible en appelant l'assistance téléphonique. Il est à noter que les choix de cours seront limités à cette date. Tous les étudiants doivent avoir complété leur horaire avant le début des cours.

CHANGEMENT DE PROGRAMME

Pour diverses raisons, certains étudiants décident de ne pas s'inscrire au programme dans lequel ils ont été accepté. Ces étudiants pourront faire une demande de changement de programme à condition qu'il reste de la place au sein du nouveau programme qu'ils auront choisi. Pour de plus amples renseignements, veuillez téléphoner au bureau des admissions.

MODIFICATIONS AU CHOIX DE COURS Du 13 au 19 août, les étudiants pourront, pour des raisons pédagogiques, modifier leur choix de cours avec la collaboration d'un aide pédagogique individuel (API). Pour un rendez-vous avec un API, les étudiants sont invités à utiliser le module « Prise de rendez-vous avec un API » ou à se rendre au H-117. Tous les changements devraient être faits, sauf exceptions, avant la première journée de classes, soit le 20 août.

MODIFICATION DES HORAIRES — ABANDON, AJOUT OU CHANGEMENT DE COURS En utilisant le module d'inscription en ligne d'Omnivox, les étudiants auront l'option de changer leurs cours pour des raisons préférentielles et ce, du 29 août à partir de 9 h 00 jusqu'au 31 août à 5 h 00. Il doit toutefois y avoir des places libres dans le cours choisi et l'étudiant doit être admissible au cours en question. Veuillez noter qu'à ce moment de l'année, les places dans les cours sont très limitées.



ASSOCIATION ÉTUDIANTE SUJAC

(Student Union of John Abbott College) SUJAC représente les étudiants auprès de l'administration du Collège. Cette association est représentée par un conseil étudiant composé d'une trentaine de membres dont six forment l'exécutif. Tous sont élus par leurs pairs au début de la session d'automne.

LIBRAIRIE

En raison de la pandémie actuelle de Covid-19, nous encourageons tous les étudiants à traiter les commandes en ligne si possible. Veuillez visiter notre site Web à : jac.bookware3000.ca.

La librairie du Cégep John-Abbott est située dans l'édifice Stewart Hall. On y trouve tous les manuels, des fournitures scolaires et des articles souvenirs. Les achats peuvent être acquittés en argent, par Interac, Visa ou MasterCard. Les étudiants peuvent aussi consulter le site Web de la librairie pour la liste des livres usagés. Le magasin du Campus est présentement fermé pour les achats en magasin. Veuillez consulter le site Web pour des informations à jour.

SONDAGES

Périodiquement, le Collège demandera aux étudiants de compléter certains sondages. En accédant à la « une » du Portail du Collège (My JAC Portal), les étudiants seront avisés qu'il y a un ou des sondages à remplir. Les étudiants seront, entre autres, invités à répondre au Sondage provincial sur les étudiants des cégeps.

PRÊTS ET BOURSES

Les étudiants qui désirent de l'aide financière du gouvernement pour 2020-2021 doivent en faire la demande le plus tôt possible considérant que les délais de traitement peuvent être de plusieurs semaines. La demande peut être faite en ligne au www.afe.gouv.qc.ca. Pour plus de renseignements, communiquez avec un conseiller d'orientation d'une école secondaire ou avec un responsable de l'aide financière au Cégep John-Abbott 514 457-6610, poste 5540.

RETRAIT D'UN COURS La date limite pour abandonner un cours ou pour se retirer du Collège est le 18 septembre à 16 h 00. Les étudiants doivent conserver au minimum une charge de 12 heures, ou 4 cours dans leur programme d'études, sinon les frais scolaires seront applicables.

STUDENT COURSE VALIDATION

Chaque session, les étudiants doivent confirmer leur présence aux cours dans lesquels ils sont inscrits en utilisant le module *Fréquentation scolaire* d'Omnivox, et ce, au 21 septembre pour la session d'automne et au 17 février pour la session d'hiver.

FRAIS

DEMANDE DE REMBOURSEMENT Il est possible d'obtenir un remboursement pour une partie des frais d'inscriptions de 162,00 \$ dans le cas où un étudiant décide de ne pas poursuivre ses études au Cégep John-Abbott. Toute demande de remboursement doit être faite par écrit et acheminée au bureau des admissions dans les délais prescrits.

Si votre demande est reçue AVANT le 20 août : remboursement de 142,00 \$.

Si votre demande est reçue ENTRE le 20 août et le 18 septembre : remboursement de 71,00 \$.

SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Le Cégep John-Abbott est reconnu pour sa vaste gamme de services aux étudiants, notamment, le service d'orientation et de psychologie, l'aide pédagogique individuelle, le centre d'aide pour étudiants de première année, l'accès à des centres d'aide à l'apprentissage et à des centres de tutorat, etc. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Web et/ou la brochure intitulée *Services for Students*.

BUREAU D'AIDE AUX ÉTUDIANTS DE PREMIÈRE ANNÉE

Situé dans le bâtiment Herzberg (H-119), ce service est responsable de l'élaboration de programmes qui aident les étudiants de première année dans leur transition du secondaire au cégep. Le conseiller pédagogique collabore avec la communauté collégiale pour offrir des programmes et des conseils pour les étudiants, les parents, les professeurs et le personnel. Offrant un concept de porte ouverte, les étudiants sont encouragés à passer par le bureau avec leurs questions ou à envoyer un message Omnivox (MIO) au bureau d'aide aux étudiants de première année si nécessaire. Les parents sont invités à nous contacter à student.success@johnabbott.qc.ca ou au 514-457-6610 x5286 pour parler avec le conseiller.

CLASSEMENT ET PROGRÈS

RENDEMENT SCOLAIRE ADÉQUAT Pour rencontrer les exigences scolaires du Collège, les étudiants doivent réussir au moins 50 % des cours auxquels ils sont inscrits, et ce, à chaque session. Les étudiants qui ne répondent pas à cette exigence sont tenus de signer et de soumettre un contrat de réussite avec le service d'orientation. Ce contrat indiquera clairement le nombre de cours à réussir et les activités de correction recommandées. En fonction de leur situation, les étudiants en probation doivent également rencontrer un conseiller du service d'orientation ou un API au cours du semestre pour discuter de leurs progrès.

Les étudiants qui n'auront pas rempli les conditions de leur contrat de réussite, perdront le droit de s'inscrire comme étudiants de jour pour les deux sessions suivantes (la période d'été n'est pas considérée comme une session). La politique d'admission recommande que ces étudiants complètent avec succès des cours du soir pendant ce temps. Après un an, ils pourront présenter une nouvelle demande d'admission, mais leur réadmission n'est pas assurée. De plus, les conseillers des services aux étudiants se feront un plaisir de répondre à toutes questions concernant la politique de probation du Cégep John-Abbott.

TABLEAU D'HONNEUR Dans tous les programmes, les étudiants qui obtiennent d'excellents résultats voient leur nom inscrit au tableau d'honneur. Ce dernier est affiché au premier étage de l'édifice Herzberg. Les critères à satisfaire sont énumérés sur le site web.

PLAN D'ÉTUDES

Le plan d'études est un engagement entre l'enseignant et l'étudiant; il représente un guide fiable et complet du cours. Durant la première semaine de chaque session, l'étudiant reçoit un plan d'études pour chacun des cours auxquels il est inscrit. C'est à ce moment que chaque détail du plan lui est expliqué. Les départements s'assurent que les différentes sections d'un même cours sont équitables quant à la quantité de travail demandée aux étudiants, au plan d'évaluation, à l'évaluation sommative et aux critères de notation.

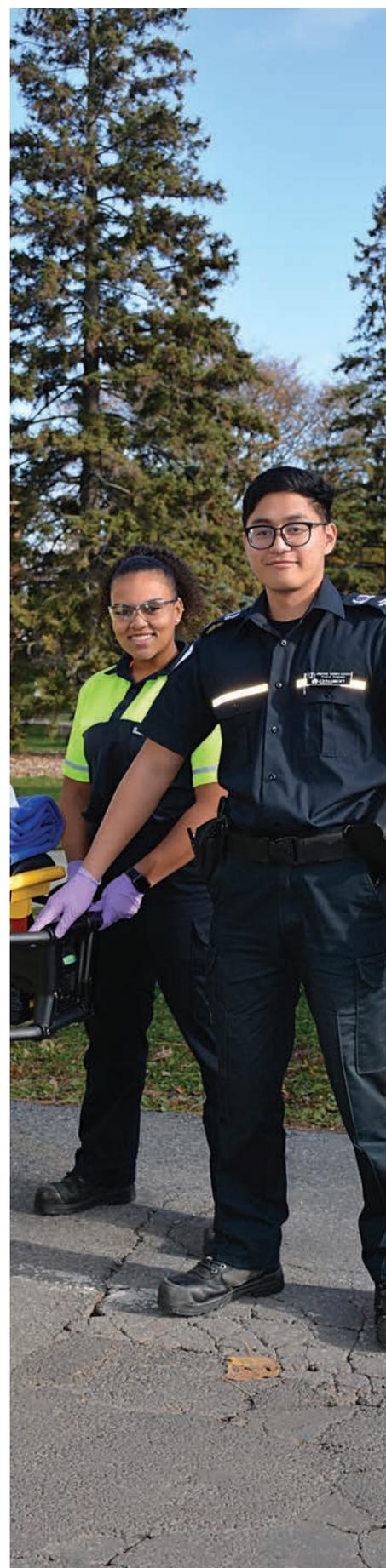
Le plan d'études doit comprendre entre autres :

- la répartition des heures de cours (travail en classe / travail sur le terrain) avec une explication du nombre d'heures de devoirs nécessaires en une semaine;
- disponibilité de l'enseignant;
- les objectifs du cours qui reflètent les objectifs ministériels;
- contenu du cours et méthodes pédagogiques;
- plan d'évaluation et pondération;
- les méthodes pédagogiques;
- le rôle du cours dans le programme;
- les textes requis et le coût approximatif des manuels et autres matériels (le cas échéant);
- la politique du département sur les absences;
- les soumissions tardives;
- l'énoncé des compétences;
- les attentes comportementales
- observance des fêtes religieuses;
- mention de la politique du Cégep sur la fraude et le plagiat.

Le segment du plan de cours couvrant l'évaluation décrit les tâches utilisées pour évaluer le travail des étudiants et la pondération accordée à ces différentes tâches. Les délais de soumission des travaux majeurs sont clairement stipulés.

LE CHEMIN DE LA RÉUSSITE

La réussite étudiante est notre priorité. Tous les étudiants en risque d'échec reçoivent via Omnivoix à la fin octobre et encore en mars, un rapport de progression. Ce rapport informe les étudiants de leurs progrès dans chacun de leurs cours afin d'adresser les besoins spéciaux ou les difficultés avant qu'il ne soit trop tard. Si vous êtes un parent, vous voudrez peut-être demander à votre enfant de voir ce rapport et en discuter les résultats.



COÛT MOYEN POUR UNE SESSION

Livres (selon le programme)	200 \$ à 1000 \$
Soutien éducatif	25 \$
Services aux étudiants	72 \$
Association étudiante	45 \$
Inscription	20 \$

VOUS AVEZ DES COMMENTAIRES AU SUJET DE LA SOIRÉE DES PARENTS OU SUR CE LIVRET ?

N'hésitez pas à communiquer avec nous !
Pour toutes questions ou commentaires :
communications@johnabbott.qc.ca
ou poste 5098.

LIENS UTILES

Guide de cours
www.johnabbott.qc.ca/cc

PIEA
www.johnabbott.qc.ca/ipesa

Registrariat
www.johnabbott.qc.ca/registrar
Les étudiants peuvent visiter la Communauté:
Registrar's Office sur My JAC Portal

Code de conduite des étudiants
www.johnabbott.qc.ca/conduct

Fondation John Abbott
www.johnabbott.qc.ca/foundation

CONSEILS AUX ÉTUDIANTS ET AUX PARENTS CONCERNANT LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

Le travail peut aider à forger le caractère, à développer une solide éthique de travail et à se procurer de l'argent de poche. Cependant, un bon nombre d'études confirment qu'un travail de plus de 12 à 15 heures par semaine durant l'année scolaire n'a non seulement des répercussions sur le rendement scolaire, mais aussi sur la santé et le bien-être en général. Être étudiant est un travail à temps plein. Nous conseillons fortement aux étudiants de limiter le nombre d'heures de travail à l'extérieur de leurs études au cours de la première session, jusqu'à ce qu'ils se soient acclimatés aux nouvelles réalités de la vie collégiale.

ÉPREUVE MINISTÉRIELLE DE LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Tous les étudiants doivent réussir l'épreuve ministérielle de langue d'enseignement afin de satisfaire aux critères de diplomation. Cet examen se donne à la mi-mai, à la mi-décembre et au début d'août. Dès que les étudiants sont éligibles à écrire l'examen, ils seront convoqués par le Collège.

POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (PIEA)

La PIEA fournit aux enseignants, aux étudiants et à la collectivité l'information qui les sensibilisera aux valeurs, aux attentes et aux standards pédagogiques du Collège. Cette politique leur indique qu'elles sont leurs obligations, leurs droits et leurs responsabilités à l'égard de l'évaluation des apprentissages des étudiants. La PIEA peut être consultée sur le site web du Collège (www.johnabbott.qc.ca/ipesa).

ABSENCES POUR RAISONS MÉDICALES

Les étudiants qui s'absentent de l'école pour une période de moins d'une semaine doivent fournir un billet médical aux professeurs et prendre des arrangements pour rattraper le travail manqué. Tout étudiant qui doit s'absenter de l'école pour une période de plus d'une semaine peut remettre une note médicale au registrariat qui s'occupera d'aviser les professeurs de l'étudiant de son absence pour la période indiquée. Toutefois, l'étudiant a la responsabilité de communiquer avec ses professeurs pour obtenir les travaux à compléter pour ne pas prendre de retard dans ses cours. L'étudiant qui s'absente pour une période de trois semaines ou plus, selon les recommandations d'un médecin, doit présenter une demande pour obtenir un « incomplet permanent » pour raisons médicales auprès du registrariat. La date limite pour faire une demande d'incomplet permanent est le dernier jour de classe de chaque session.

INFORMATIONS CLÉS

LE RÔLE DU PARENT ET L'ACCÈS À L'INFORMATION

Une différence marquée pour les parents d'étudiants au collégial par rapport à l'école secondaire est l'accès à l'information. Une fois que le jeune est à l'âge adulte, soit 18 ans, les cégeps ne sont pas autorisés à donner de l'information aux parents, que ce soit sur l'inscription, les présences ou les résultats de leurs enfants. Il est donc impossible de fournir des documents sur l'inscription, les relevés de notes, les calendriers, les déclarations fiscales, la preuve de présence, la remise des diplômes,

etc., ou de discuter des progrès scolaires (assiduité des apprenants, notes, etc.), sans obtenir l'autorisation écrite de l'étudiant au préalable. Nous comprenons que les parents désirent continuer à aider leurs enfants à réussir après l'école secondaire et c'est la raison pour laquelle le Collège est doté de personnes-ressources pour répondre aux préoccupations des parents. Vous pouvez joindre le bureau de la registraire (5902) ou le responsable du bureau des étudiants de première année (5286).

TRANSPORTATION Les étudiants qui souhaitent stationner leur véhicule sur le campus doivent acheter un permis de stationnement et payer des frais annuels de 200 \$ (le prix et la disponibilité peuvent changer). Cela doit être fait en ligne à l'aide du module Omnivox Vignette de stationnement. Veuillez noter que le nombre de permis de stationnement est limité. Un module de covoiturage est également disponible via Omnivox.

TRANSPORT EN COMMUN Les étudiants peuvent acheter des billets d'autobus ou des cartes mensuelles à la librairie du Collège et peuvent se procurer des horaires au service des activités étudiantes.

STM

- 200 du centre commercial Fairview
- 211 de la station métro Lionel-Groulx
- 212 de la gare de train Sainte-Anne-de-Bellevue
- 405 autobus express de la station métro Lionel-Groulx
- 411 autobus express de la station métro Lionel-Groulx
- 419 autobus express du centre commercial Fairview

EXO

- 7 autobus de la gare de train Vaudreuil
- 35 autobus de la gare de train Dorion
- 44 autobus de Pincourt
- 335 autobus de la gare de train Dorion (fin de semaine et congé seulement)

Train

Train de banlieue Montréal-Vaudreuil / Hudson à partir de la station Lucien-L'Allier.

Plus d'information disponible au :

www.stm.info

www.exo.quebec

LA FONDATION Fondée en 1999, la raison d'être de la Fondation est de prendre les décisions et les mesures concrètes pour appuyer les objectifs et l'énoncé de mission du Cégep John-Abbott. Elle se consacre à établir un lien étroit avec les diplômés, les parents, les amis, les entreprises, les fondations et les autres membres de la communauté afin de contribuer à l'avenir financier du Cégep et de ses étudiants, et par surcroît, encourager la poursuite d'études supérieures. La Fondation permet au Cégep de répondre à la demande toujours croissante de services tout en s'assurant que les étudiants reçoivent une éducation de première qualité.

Engagée à développer des opportunités d'apprentissage pour nos étudiants, la Fondation encourage la participation des étudiants et leurs parents dans l'organisation d'activités et d'événements philanthropiques au Collège.

Une contribution à la Fondation du Cégep John-Abbott est toujours appréciée. Communiquez avec la Fondation au 514-457-6610 poste 5284 ou par courriel jacfoundation@johnabbott.qc.ca.



AU CALENDRIER

La session d'automne approche rapidement. Veuillez prendre note des dates importantes qui pourraient influencer les prochaines étapes pour votre enfant. Au début juillet, tous les nouveaux étudiants recevront des informations concernant leur inscription par le biais du module *Documents et messages vous étant destinés* d'Omnivox. Nous assignerons à chaque étudiant un rendez-vous du 8 au 15 août pendant lequel ils feront leur choix de cours. Pour obtenir la date et l'heure précise du rendez-vous, cliquez sur *Inscription en ligne*.

JUIN – JUILLET Les étudiants qui désirent de l'aide financière du gouvernement pour 2019-2020 doivent en faire la demande le plus tôt possible considérant que les délais de traitement peuvent être de plusieurs semaines. La demande peut être faite en ligne au www.afe.gouv.qc.ca. Pour plus de renseignements, communiquez avec un conseiller d'orientation d'une école secondaire ou avec un responsable de l'aide financière au Cégep John-Abbott 514-457-6610, poste 5540.

13 AU 19 AOÛT Une demi-journée d'accueil (Orientation) sera offerte aux nouveaux étudiants pour leur permettre de rencontrer leurs professeurs, les autres étudiants de leur programme, ainsi que les personnes-ressources disposées à soutenir la poursuite de leurs objectifs pédagogiques et leur intégration à la vie étudiante du Collège. **Format à déterminer.**

20 AOÛT Début des cours

LES HEURES D'ÉTÉ AU COLLÈGE

Durant l'été, le Cégep John-Abbott est ouvert du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30. Les vendredis, le Collège ferme à midi, et ce, du 14 juin au 16 août.

Veuillez noter que l'horaire du Collège pourra changer en raison de la situation actuelle concernant la pandémie. Consultez la page d'accueil pour connaître les heures d'ouverture précises johnabbott.qc.ca.

